



**CENTRE NATIONAL  
DE LA CHANSON DES  
VARIÉTÉS ET DU JAZZ**

◇◇◇◇◇◇

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

◇◇◇◇◇◇

## **2018**





**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2018**





## 2018, ANNÉE DE TRANSITION

L'année 2018 marque, pour la première fois depuis la création du CNV, un léger fléchissement de la perception de la taxe fiscale. Ce retrait s'explique notamment par le nombre moins important de représentations données dans les très grandes jauges en 2018. Ce phénomène conjoncturel, lié à la saisonnalité des tournées des artistes à forte notoriété et internationaux, peut avoir un impact sensible sur les chiffres de la perception, de surcroît si les petites et moyennes représentations ne prennent pas le relais comme ce fut le cas les années précédentes. En 2018, la bascule de l'outil de perception dans le nouveau système d'information a pu également perturber l'activité du service. La mobilisation de l'équipe sur les tests et les ajustements a probablement retardé l'identification de séances non déclarées. Ces dernières seront rattrapées sur 2019 grâce à la meilleure qualification des données permise par le nouveau système d'information.

La redistribution a poursuivi son activité à un rythme similaire à celui de 2017 tout en

menant des chantiers parallèles comme celui de la finalisation de la réforme des programmes d'aides entamée en 2016. Le travail mené par les instances et les équipes du CNV a abouti à l'homogénéisation des critères des programmes sous l'angle du développement durable, en faisant ressortir les points de vigilance que sont les trois piliers environnemental, social/sociétal et économique, ainsi que la création de programmes manquants dans le soutien aux activités des entrepreneurs de spectacles.

2018 marque aussi la dernière année du Fonds d'urgence au spectacle vivant, dispositif mis en œuvre par le ministère de la culture et le CNV au lendemain des attentats du Bataclan. Le Fonds d'urgence a indéniablement permis de soutenir les entrepreneurs de spectacles dans la mise en œuvre de mesures et de dispositifs de sécurisation de leurs représentations. Ces coûts, désormais structurels, restent encore très difficiles à assumer.

Le Fonds d'intervention pour la sûreté des sites et des manifestations culturels, doté

de 1,5M€ pour le spectacle vivant, devrait contribuer à rassurer une profession qui, jusqu'à présent, a su éviter de répercuter l'augmentation des coûts des représentations sur le prix des billets, notamment grâce à la diversification des recettes.

Le développement des partenariats avec les collectivités territoriales démontre à quel point les mécanismes de soutien locaux, imaginés en concertation avec les acteurs et leurs représentants, répondent au souhait des territoires de s'impliquer dans la filière. Au total ce sont 8 partenariats qui ont été engagés ou renouvelés à travers la signature de contrats de filières et de conventions de partenariat avec 7 régions et la Ville de Paris. Cette année plus d'une vingtaine d'appels à projets régionaux ont été lancés via ces dispositifs. L'année 2018 a également été très dense pour l'équipe sur les chantiers internes. La mise en place du suivi de la réforme des aides a abouti à la constitution d'un groupe de travail sur les questions d'égalité Femmes-Hommes, nécessité la refonte de tous les formulaires de demande d'aide ainsi qu'une mise à jour du

règlement intérieur pour mieux prendre en compte les aspects développement durable. La bascule vers les normes comptables GBCP et outils logiciels afférents, les tests et la mise en production du nouveau système d'information métier, la prise en compte des nouvelles normes RGPD ainsi qu'un travail avec un cabinet de conseil en ressources humaines sur les questions d'évolution de l'établissement et d'optimisation de son organisation interne ont été assumés par l'équipe à effectif constant.

En termes de perspectives 2019, le CNV a participé à la mission Cariou-Bois mise en place au printemps 2018 sur la maison commune, ayant abouti à l'annonce par la ministre Françoise NYSSSEN du lancement du CNM dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019. L'annonce a été reprise et confirmée par son successeur, Franck RIESTER, en précisant que 2019 serait l'année de préfiguration pour un lancement début 2020.

Philippe NICOLAS,  
Directeur

Gilles PETIT,  
Président

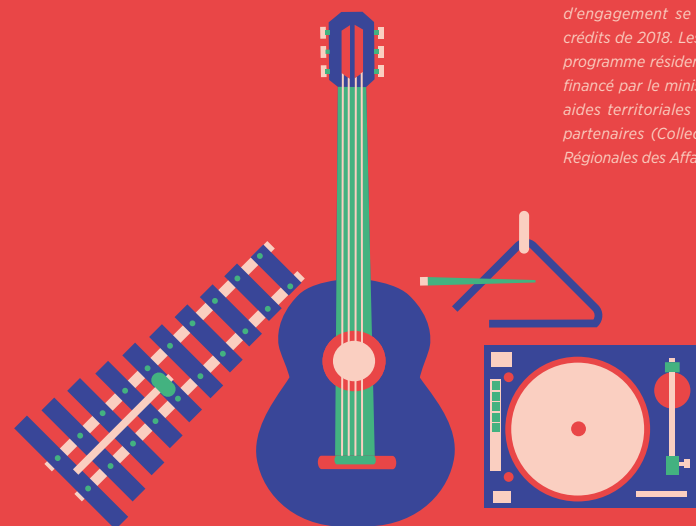


## CHIFFRES CLÉS

### PERCEPTION

FACTURATION NETTE	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS	NOMBRE DE REDEVABLES <sup>1</sup>
31,9 M€	78 563	2949
-3% VS 2017	-3% VS 2017	-16% VS 2017

<sup>1</sup> La baisse du nombre de redevables résulte probablement de la mise en production de l'outil informatique.



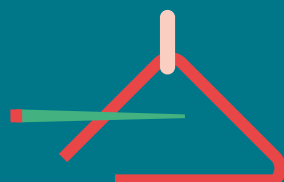
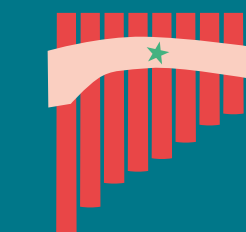
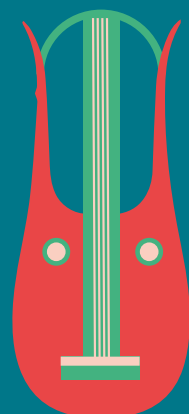
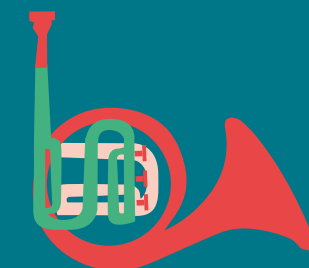
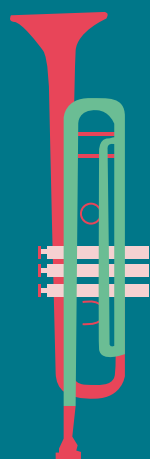
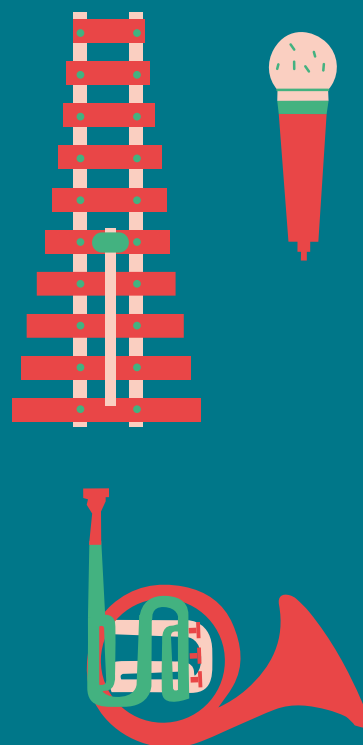
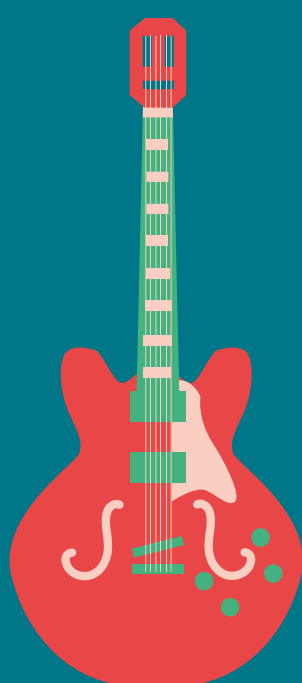
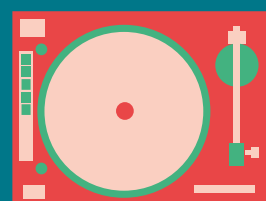
<sup>2</sup> En plus de la redistribution de la taxe, le CNV a la capacité de mutualiser des fonds en provenance de partenaires et de les reverser via des dispositifs coconstruits avec eux. Le Fonds d'urgence au spectacle vivant n'a pas été abondé en 2018, deux comités d'engagement se sont tenus sous le reliquat des crédits de 2018. Les aides nationales comprennent le programme résidence musiques actuelles également financé par le ministère de la culture. Le budget des aides territoriales comprend les participations des partenaires (Collectivités territoriales et Directions Régionales des Affaires Culturelles).

### REDISTRIBUTION <sup>2</sup>

	MONTANTS VERSÉS	STRUCTURES
TOTAL AIDES	34,5 M€ -6% VS 2017	1 098 +5% VS 2017
Fonds d'urgence au spectacle vivant	2,9 M€ -46% VS 2017	226 -5% VS 2017
Aides CNV	31,5 M€ +10% VS 2017	1021 +7% VS 2017
dont Aides nationales	28,4 M€ -10% VS 2017	934 +4% VS 2017
droit de tirage	16 743K€ -10% VS 2017	610 +2% VS 2017
aides non remboursables	10 455K€ +7% VS 2017	544 +8% VS 2017
aides remboursables	1 165K€ +1% VS 2017	59 +13% VS 2017
aides non financières	38K€ +111% VS 2017	8 +100% VS 2017
dont Aides Territoriales	3,1 M€ +86% VS 2017	128 +25% VS 2017
dont région	1,1 M€ +15% VS 2017	102 +25% VS 2017
dont convention Paris	2 M€ +180% VS 2017	26 NS VS 2017

## SOMMAIRE

<b>01</b>	<b>Perception, un léger recul de 3%</b>	Retour de la « saisonnalité des artistes » avec la baisse des très grandes jauges	8
		Déploiement du nouveau système d'information	9
		Les autres missions assurées par le service	9
<b>02</b>	<b>2018, le CNV évolue</b>	Réforme des aides, travaux des instances, chantiers en internes	10
		Les travaux des instances	11
		Les partenariats stratégiques du comité des programmes	11
		Fonds d'urgence 2015-2018	13
		L'activité de promotion des spectacles	18
		Une équipe mobilisée pour faire évoluer ses outils et ses compétences	19
<b>03</b>	<b>La co-construction avec les autres acteurs du secteur</b>	Les partenariats avec les collectivités territoriales	20
		Les relations extérieures	22
<b>04</b>	<b>La ressource et l'observation</b>	Les études sur la diversité musicale dans les médias	24
		Une nouvelle étude exploratoire : « Artistes au Centre »	24
		L'observation de la diffusion des spectacles	25
<b>05</b>	<b>Redistribution : des dispositifs variés et adaptés</b>	Répartition par forme et par types d'aides	26
		Dispositifs territoriaux	27
		Dispositifs nationaux	30
<b>06</b>	<b>Bilan par programme</b>	Aides à la création/production	33
		Aides à la diffusion	38
		Aides à la structuration, développement professionnel et partenariats stratégiques	43
		Aides aux entreprises	46
		Avances remboursables	49
<b>07</b>	<b>Annexes</b>	Bilan financier	51
		Contributions au fonds d'urgence	52



1

## PERCEPTION, UN LÉGER REcul DE 3%

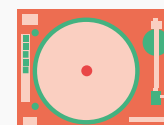
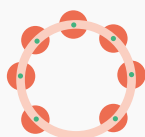
**E**n 2018, la perception de la taxe a connu un léger recul, la saisonnalité des artistes et le changement des outils informatiques expliquent en partie cette tendance. Les chiffres de la diffusion qui paraîtront en septembre 2019 permettront probablement d'affiner ces explications. Le chantier de refonte du système d'information a en effet mobilisé toute l'équipe taxe afin de finaliser la mise en production du progiciel interne. Le nouvel outil permet déjà d'améliorer la qualité des données, cependant son déploiement a pu avoir des conséquences sur l'identification de séances non déclarées.

### RETOUR DE LA « SAISONNALITÉ DES ARTISTES » AVEC LA BAISSÉ DES REPRÉSENTATIONS DONNÉES DANS LES TRÈS GRANDES JAUGES

La facturation nette de la taxe fiscale en 2018 atteint 31,9 M€ soit une baisse de 3% par rapport à 2017. Ce fléchissement est lié à la diminution de l'offre des très grandes jauges d'une part et du nombre d'envois d'Appels à Déclaration<sup>2</sup> sur cette année de transition d'autre part. La conséquence immédiate est la contraction de même proportion du

nombre de séances déclarées. On observe également une baisse significative du nombre de redevables de 16% pour passer à 2 949 (contre 3 525 en 2017). Les tournées « rap et musiques urbaines » ont été plébiscitées et restent le genre majeur du secteur. Par ailleurs, on observe un report sur 2019 de déclarations des éditions 2018 des festivals.

<sup>2</sup> Courrier envoyé en cas de manquement de déclaration d'une ou plusieurs représentations par un redevable



## DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LA GESTION DES DÉCLARATIONS DES REPRÉSENTATIONS

Déclarez vos spectacles en ligne sur [www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)

La mise en œuvre du nouveau système d'information en septembre 2018 va au-delà de la transformation de l'outil informatique. Elle permet une amélioration des processus, mais également de l'identification des séances et des contrôles. Plus qu'une simple actualisation de logiciel, elle induit une modernisation et des changements d'organisation. La dématérialisation permet une meilleure traçabilité et le CNV poursuit son objectif de transition numérique. Avec

60% de déclarations en ligne contre 48% en 2017, le formulaire actuel de déclaration en ligne permet déjà d'obtenir des résultats très encourageants. Les améliorations ergonomiques et techniques apportées dans la prochaine version viseront à atteindre à terme un taux de déclaration en ligne proche des 100%. Afin de réduire l'archivage physique, les déclarations « papier » sont scannées.

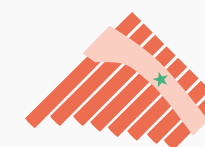
### LES AUTRES MISSIONS ASSURÉES PAR LE SERVICE

#### MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE L'ACCORD ASTP

Le premier bilan de l'accord ASTP-CNv est très positif et permet d'atteindre les objectifs fixés initialement. Cet accord signe la fin des commissions d'arbitrage et la fin des contentieux historiques. On constate que de nombreuses comédies musicales jouées sur Paris n'ont guère d'exploitation en région à ce stade. Face à l'offre pléthorique d'humoristes, certains ne jouent que sur Paris ou dans de grandes agglomérations.

#### GESTION DU DROIT DE TIRAGE

Avec une fréquence mensuelle, la gestion du « Droit de Tirage » a gagné en fluidité pour les usagers et en optimisation des tâches en internes. Si le montant sollicité au titre du droit de tirage connaît un recul, lié notamment à la baisse des recettes de taxe, le nombre de demandes est en évolution de 2% en volume avec 680 demandes. La nouvelle organisation permet de garantir un service continu. Le montant total du droit de tirage reversé s'élève 16 743K€.



#### CHIFFRES CLÉS PERCEPTION

FACTURATION  
NETTE

31,9 M€

-3% VS 2017

AVIS DE SOMMES  
À PAYER

22 096

-15% VS 2017

REPRÉSENTATIONS  
FACTURÉES

78 563

-3% VS 2017

NOMBRE  
DE REDEVABLES

2949

-16% VS 2017



#### CHIFFRES CLÉS DROIT DE TIRAGE

DOSSIERS  
INSTRUMENTS

680

+2% VS 2017

MONTANT  
OCTROYÉ

16,7 M€

-10% VS 2017

STRUCTURES  
BÉNÉFICIAIRES

610

+2% VS 2017

2

## 2018, LE CNV ÉVOLUE

### RÉFORME DES AIDES, TRAVAUX DES INSTANCES, CHANTIERS EN INTERNE, DES PROJETS MENÉS PAR UNE EQUIPE MOBILISÉE

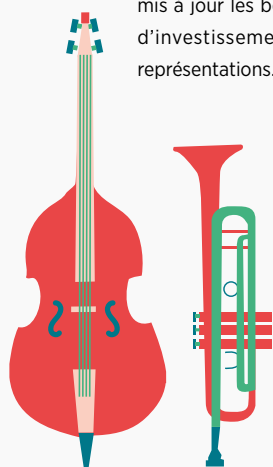
**L'**année 2018 a clôturé le chantier de la réforme des programmes d'aides engagée depuis 2016. Les travaux des instances ont abouti à l'harmonisation des critères des commissions, à la prise en compte de nouveaux enjeux ainsi qu'à la création de nouveaux programmes.

Les partenariats stratégiques que sont le Bureau Export, l'Irma, Agi-Son, les Victoires de la musique, le MaMA, pilotés par le comité des programmes, ont été nourris par les réflexions de ce dernier et ont permis la mise en œuvre d'actions concrètes ainsi qu'une meilleure prise en compte de certaines recommandations du CNV.

Comme programmé par la loi qui l'a créé en 2015, le Fonds d'urgence au spectacle vivant a pris fin le 31 décembre 2018. Il a mis à jour les besoins désormais structurels d'investissements dans la sécurité des représentations.

A ces grands dossiers s'ajoutent les projets internes, principalement liés à la poursuite de la refonte du système d'information avec, en particulier, la mise en production des opérations liées à la perception de la taxe, aux demandes d'aides, ou encore la bascule de l'outil comptable, dans le cadre de la nouvelle norme GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique).

*En savoir plus sur les  
différents programmes  
d'aides : [www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)*



### LES TRAVAUX DES INSTANCES

#### **RÉFORME DES AIDES DU CNV : LA FIN D'UN CHANTIER**

Le troisième et dernier volet du chantier de la réforme des aides engagé par le CNV depuis 2016 a continué à fortement mobiliser les instances en 2018.

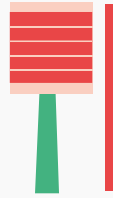
Dans le respect de la stratégie de responsabilité sociale/sociétale et environnementale du ministère de la Culture, les critères d'attribution (ou points de vigilance) des commissions se déclinent désormais selon les trois piliers du développement durable : économique, social/sociétal et environnemental.

Ce travail sur le périmètre des aides du CNV s'est également accompagné de la mise en place d'outils explicatifs ou « vademecum » à destination des commissions et des porteurs de projets. Un lexique « métier »,

une charte de bonnes pratiques du membre d'instances et des fiches pratiques-ressources ont notamment été mises en place sur les thématiques de l'égalité femmes-hommes, du développement durable, des bonnes pratiques professionnelles.

Dans le cadre de l'engagement du CNV pour l'égalité femmes-hommes et la diversité, la totalité des formulaires de demande d'aides du CNV a été révisée, en intégrant notamment un recueil de données sur la répartition femmes-hommes.





## LES PARTENARIATS STRATÉGIQUES PILOTÉS PAR LE COMITÉ DES PROGRAMMES

La réforme des programmes d'aides a conduit les instances en 2016 à décider le passage en comité des programmes de 5 dossiers stratégiques, auparavant instruits par la commission 3. L'objectif étant d'une part de renforcer la dimension opérationnelle du comité des programmes et, d'autre part, d'avoir une approche plus partenariale avec ces porteurs de projets. Il s'agit d'Agi-Son, du Bureau Export, de l'Irma, du MaMA et des Victoires de la Musique



[www.irma.asso.fr](http://www.irma.asso.fr)

Le renouvellement en 2018 du soutien à l'Irma, Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles, a été voté au printemps par le conseil d'administration sur proposition du comité des programmes. Dans un contexte de poursuite des travaux de préfiguration d'un Centre National de la Musique (CNM) réaffirmant l'hypothèse d'un rapprochement

de l'établissement public et de l'association, au regard des travaux engagés par l'Irma avec l'Etat et ses partenaires professionnels, et devant la nécessité de stabiliser l'emploi de l'association, le soutien du CNV a été porté à 32,5 K€ contre 20 K€ en 2017.



**Soutien du CNV :**  
**32,5 K€**



[www.agi-son.org](http://www.agi-son.org)

L'association AGI-SON a pour objet statutaire de sensibiliser le secteur du spectacle vivant et le grand public aux problématiques liées aux risques auditifs. En 2018, le CNV a soutenu l'association à hauteur de 70 K€ soit une augmentation de 20 K€ par rapport à 2017. Le comité des programmes a souhaité continuer à encourager et à soutenir le

travail de sensibilisation de l'association en particulier sur le décret « bruit », travail auquel elle a associé le CNV dans le cadre de son tour de France.



**Soutien du CNV :**  
**70 K€**

Plus d'infos sur  
[www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)



[www.lebureauexport.fr](http://www.lebureauexport.fr)

Le comité des programmes du CNV a continué à accompagner le Bureau Export dans sa transformation, dans la lignée des grandes directions prises en 2017. Cette présence s'illustre notamment dans la nomination de 3 représentants du spectacle vivant au sein du bureau de l'association et un suivi engagé avec les professionnels représentants du

spectacle vivant au sein des commissions du Bureau Export. Cette confiance renouvelée par le CNV s'illustre dans le soutien important accordé à l'association, 350 K€ en 2018.



**Soutien du CNV :**  
**350 K€**



[www.mamafestival.com](http://www.mamafestival.com)

Le Comité des programmes a décidé en 2018 d'augmenter de 10 K€ son soutien à cette manifestation professionnelle qui confirme chaque année son utilité pour le secteur, faisant au fil du temps preuve d'initiatives et d'écoute pour répondre aux besoins et attentes des professionnels. L'édition 2018 a été un grand succès pour le CNV, tant en termes de fréquentation des rencontres qu'il

a organisé mais aussi en terme de présence avec un espace donnant également une visibilité aux organisations représentatives siégeant au conseil d'administration de l'établissement.



**Soutien du CNV :**  
**90 K€**



Les Victoires de la musique sont une des vitrines de la production musicale française. Le CNV soutient l'association au titre de l'exposition d'artistes et de la pratique musicale au plus grand nombre. La convention de partenariat vise notamment à mieux valoriser la place et l'implication des entrepreneurs de spectacles dans les activités de l'association. Cette année un premier bilan de la présence des femmes dans les différents organes de l'association

a été réalisé (conseil d'administration, jury, liste des votants, etc). Le CNV suit l'évolution de ce bilan annuellement, comme les autres critères d'évaluation de la convention (mise en avant des jeunes talents, valorisation des métiers, développement de formes innovantes de diffusion, etc).



**Soutien du CNV :**  
**70 K€**



## FIN DU FONDS D'URGENCE, UN DISPOSITIF AU SERVICE DE TOUT LE SPECTACLE VIVANT ET RICHE D'ENSEIGNEMENTS

Le Fonds d'urgence au spectacle vivant, initié par le ministère de la Culture suite aux attentats du Bataclan de novembre 2015, a été mis en œuvre par le CNV et abondé par la quasi-totalité des organismes de la filière. Limité à 3 ans, le dispositif destiné à permettre aux entreprises de spectacles de financer la sécurisation de leurs représentations a donc pris fin en décembre 2018.

### CONTRIBUTIONS AU FONDS D'URGENCE

#### TOTAL DES FINANCEMENTS



22,2 M€

#### AIDES NON REMBOURSABLES



14,7 M€



2,5 M€



1 M€



690 K€



871 K€



30 K€



300 K€



60 K€



75 K€



500 K€

#### AIDES REMBOURSABLES



1,5 M€



60 K€



Plus d'infos dans l'annexe p.52

### BILAN 2018

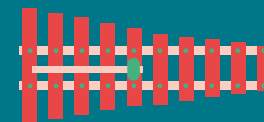
En 2018 se sont tenus 2 comités d'engagement du Fonds d'urgence sur le reliquat des crédits 2017.

Le premier comité a reçu 218 dossiers parmi lesquels : 1 dossier a été annulé, 31 dossiers ont été transmis à la DGCA (Théâtres avignonnais, arts de la rue et du cirque, esthétique musicale hors champs des taxes fiscales), 2 dossiers ont été reportés et 16 dossiers ont été refusés. 168 dossiers ont bénéficié d'une aide suite à cette commission, exclusivement en « Non remboursable », pour un montant de 2,08M€.

Lors du deuxième comité 130 dossiers ont été déposés. 3 ont été jugés irrecevables, 12 ont été transmis à la DGCA (Théâtres avignonnais, arts de la rue et du cirque, esthétique musicale hors champs des taxes fiscales) et 1 dossier a été annulé. 114 dossiers ont été examinés par le comité le 16/11/2018. 23 dossiers ont été refusés et 91 ont été soutenus pour un montant total de 808 236 € en aides non-remboursables.

### BILAN 2015 - 2018

En 3 ans, le CNV a instruit 1204 dossiers de demande de soutien au Fonds d'urgence. Au total le comité d'engagement s'est réuni une douzaine de fois en, soit une fois par trimestre. Certains comités d'engagement ont traité plus de 200 dossiers par session, la demande était très forte et les besoins considérables. En moyenne, le comité d'engagement a attribué 19 417 € par dossier avec des montants unitaires allant de 384 € à 130 K€. La répartition globale montre la diversité des montants d'aides attribués et un équilibre dans leur distribution. Les aides non remboursables ont été attribuées à des entreprises de toutes formes juridiques partout en France, le soutien du Fonds d'urgence a touché toutes les familles d'entreprises de spectacles qu'ils s'agisse des exploitants de salles, des producteurs et diffuseurs sans lieux fixes.



### CHIFFRES CLÉS 2015-2018

3 Le total n'est pas égal à la somme, certaines structures peuvent avoir reçu une aide remboursable et une aide non remboursable

	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ
	994	20,6 M€
dont aides non remboursables	988	19,2 M€
dont aides remboursables	42	1,4 M€

### DES STRUCTURES SOUTENUES PAR LE FONDS D'URGENCE

#### COMPAGNIES / COLLECTIFS D'ARTISTES



#### SALLES AVEC PRODUCTION/DIFFUSION



#### SALLES SANS PRODUCTION/DIFFUSION



#### FESTIVALS



#### PRODUCTION / TOURNÉES NATIONALES



#### PRODUCTION / DIFFUSION LOCALE



#### TOTAL



Nb dossiers

Montant octroyé

### CHIFFRES CLÉS 2015-2018

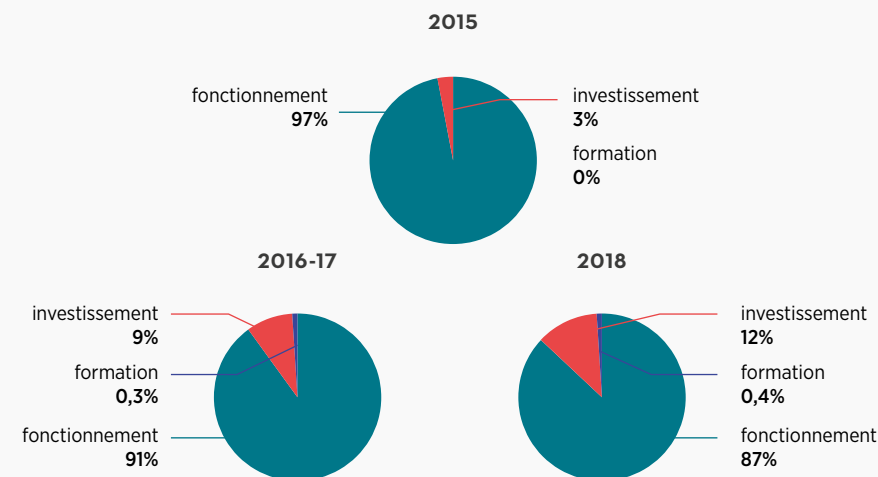
	DÉPENSES DE SÛRETÉS			SURCOÛT DE SÛRETÉS	
	2015	2016-2017	2018	2015-2016/17	2016/17 - 2018
TOTAL	186,9 M€	296,7 M€	311,3 M€	109,7 M€	14,6 M€
SALLES	158,8 M€	243,7 M€	257,2 M€	84,9 M€	13,4 M€
FESTIVALS	28,1 M€	53 M€	54 M€	24,8 M€	1 M€



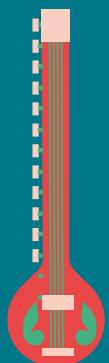
**Lecture du tableau :** Les dépenses de sûreté représentent pour les salles 243 M€ pour 2016/2017 et 257 M€ pour 2018, soit un surcoût calculé de 85 M€ entre 2015 et 2016/2017, et de 13,5 M€ entre 2016/2017 et 2018.



### RÉPARTITION DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT ET EN FONCTIONNEMENT



### DIAGNOSTIC SÛRETÉ DES LIEUX DE SPECTACLES



Durant l'année 2018, le CNV, en partenariat avec le ministère de la culture, le Prodis, le SMA, le SNDTP et la Camulc, a réalisé un diagnostic sur la sûreté des lieux de spectacles. L'objectif était de mesurer le coût pour les lieux et festivals de notre secteur en matière de sûreté depuis 2015 et leur besoins futurs. L'étude se base sur un panel représentatif de 200 ERP et IOP<sup>4</sup>. Ce diagnostic a fait

ressortir la forte mobilisation des acteurs sur la sécurité des représentations : mise en place de formations, de protocoles, d'échanges et de réunions de préparation avec les forces de police. Il montre également l'augmentation structurelle de la part d'investissement des acteurs en dépenses de sécurité qui passe de 3% en 2015 à 12% en 2018.

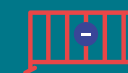
<sup>4</sup> Etablissement recevant du Public – Installation Ouverte au Public

### SURCOÛT DES POSTES CLÉS EN 2016/2017 PAR RAPPORT À 2015



Contrôles des publics et des issues/accès surcoût :

10,1 M€



Barrière et dispositifs anti-intrusion surcoût :

8,5 M€



Vidéo-protection surcoût :

6 M€

## L'ACTIVITÉ DE PROMOTION DES SPECTACLES

2018 marque la dernière année de mandat pour le prestataire des services de promotion des spectacles

### L'AFFICHAGE

Si le système d'achat d'espace pratiqué jusqu'en 2015 impliquait un engagement à l'année auprès des régies publicitaires, la nouvelle offre flexible visait à s'adapter aux demandes des affiliés. En 2018, 26 campagnes (48 supports) ont été réalisées à un coût moyen de 3 974 €.

Le volume d'achat d'espace brut a atteint près de 117 K€. Le support privilégié reste l'affichage papier, notamment en gares SNCF. Ce sont les offres les plus attractives pour les affiliés, grâce à une visibilité importante et une remise intéressante via le CNV.

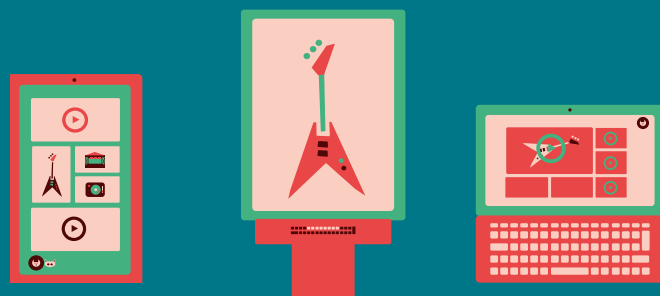
### LES CAMPAGNES DIGITALES

Adkeys a développé une plateforme mise à disposition des affiliés, qui permet de lancer des campagnes display et adwords en ciblant des profils selon des critères tels que l'âge, la localisation, les loisirs, etc.

En 2017 afin de permettre aux entrepreneurs de s'emparer du nouvel outil de diffusion pour leurs campagnes de communication sur le web, des formations ont été organisées. Il s'agissait à la fois de présenter l'outil d'un point de vue technique mais également l'intérêt de communiquer sur internet. Le travail de présentation et de formation est

indispensable car ce dispositif nécessite du temps afin que les affiliés s'y accoutument. Toutefois seulement 3 campagnes ont été réalisées sur ce média en 2018.

Enfin, 2018 a marqué la dernière année du mandat confié à l'agence Adkeys, un nouvel appel d'offres sous la forme d'un dialogue compétitif a été réalisé au dernier trimestre. Le marché a été confié à l'agence Tradespotting également spécialisée dans les campagnes digitales mais orientée vers le secteur culturel avec une expertise significative du secteur musical.



## UNE ÉQUIPE MOBILISÉE POUR FAIRE ÉVOLUER SES OUTILS ET MONTER EN COMPÉTENCES

Principal chantier de l'établissement engagé sur plusieurs années, la réforme du système d'information s'est poursuivie en impliquant les équipes dans la réflexion sur les différents processus de l'établissement, en lien avec les nouvelles fonctionnalités de l'outil développé.

### NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS ET NORMES ADMINISTRATIVES

La transposition informatique au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du décret sur la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) a fortement impacté l'activité de l'agence comptable. Au-delà de la mise en œuvre des règles inhérentes à ce texte (service fait, budgétisation en autorisation d'engagement et crédits de paiement...) l'agence comptable

aura, en liaison avec les services impactés (service ordonnateur, SI) travaillé sur les paramétrages des connexions avec les autres logiciels de l'établissement. Ce travail s'est avéré complexe en raison de la volumétrie<sup>5</sup> et de la diversité des opérations concernées d'une part, et du changement de progiciel métier sur 2019 d'autre part.

<sup>5</sup> Le bilan chiffré de l'année 2018 est de 2381 demandes de paiements, 2328 demandes de versements, 24 569 titres pris en charge en comptabilité.

### DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES COMPÉTENCES EN INTERNE

L'équipe du CNV s'est également éparée du sujet de l'égalité femmes-hommes, à travers la constitution d'un groupe de travail mené par la référente diversité de l'établissement et a sollicité le cabinet Altidem (engagé par le ministère de la culture sur les questions d'égalité femmes-hommes) pour l'accompagner dans ses réflexions tant internes qu'externes.

En 2018, le CNV a renforcé les compétences de son équipe. En complémentarité du travail réalisé avec un cabinet de conseil en management des organisations, l'équipe a suivi des formations dans les domaines du management, de l'économie et de la connaissance du fonctionnement de notre secteur, mais également des formations

individuelles permettant à certains collaborateurs d'acquérir des compétences nouvelles grâce à des formations certifiantes. En 2018, tous dispositifs confondus<sup>6</sup> le CNV comptabilise près 2483 heures de formation. A la fin de l'année, le CNV a déployé sa communication digitale en intensifiant sa présence sur twitter, en ouvrant une page Facebook et une page LinkedIn pour maximiser le relais de ses activités, actualités et déplacements. Des outils graphiques ont été développés afin d'optimiser la visibilité et la viralité des informations émanant des comptes du CNV. L'objectif est d'utiliser tous les canaux possibles pour échanger avec les usagers du CNV, être plus réactif et un peu moins formel.

<sup>6</sup> Dispositifs présents et distanciels

3

# LA CO-CONSTRUCTION AVEC LES AUTRES ACTEURS DU SECTEUR

Plus d'infos sur [www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)

**E**n tant qu'organisme au carrefour des différents acteurs de la filière, le CNV initie et participe à différents travaux de concertation et de structuration du secteur, que ce soit en collaboration avec les collectivités territoriales, régions, villes départements, le ministère et ses services déconcentrés, les organismes représentatifs et les fédérations, les institutions et sociétés civiles de la culture.

## LES PARTENARIATS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### LES CONTRATS DE FILIÈRE ET CONVENTIONS AVEC LES RÉGIONS

En 2018, le CNV compte 4 contrats de filière, 2 conventions et un contrat de préfiguration en cours. Au total, 7 régions sur 13 sont engagées dans un partenariat avec le CNV en faveur des musiques actuelles et des variétés. 2 nouveaux contrats de filière (Occitanie et Pays de la Loire) ont été signés en 2018 ainsi qu'un contrat de préfiguration en Centre-Val de Loire. La région Grand Est a souhaité quant à elle, prendre le temps d'une réflexion sur

2018 en vue d'une évolution du partenariat initial en 2019. Les partenariats que le CNV noue en région reposent sur un triptyque de financeurs que sont l'Etat (DRAC), la Région, le CNV. Ce triptyque s'appuie sur les réseaux régionaux notamment pour l'animation du contrat de filière (concertations, réunions d'information, relais vers les acteurs du territoire). Plus de 20 appels à projets ont été lancés l'année dernière<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Voir p. 28-29 détail des aides territoriales

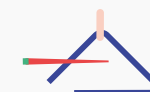
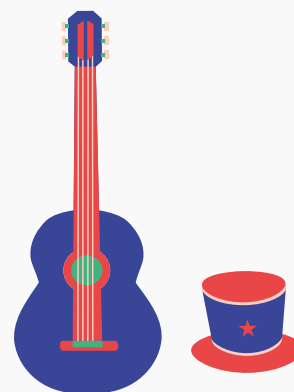
### CONVENTION VILLE DE PARIS

La Ville de Paris et le CNV, aux termes de la convention qui les liait depuis 2016, ont décidé de signer une nouvelle convention triennale afin de soutenir l'investissement et l'activité des lieux de musiques actuelles et de variétés à Paris (sur trois ans 2019-2020-2021). La Ville de Paris et le CNV remobilisent sur 2019 825 K€ pour les aides à l'investissement et 300 K€ pour les aides à l'activité des salles parisiennes<sup>8</sup>. En 2018, ce sont plus de 2 023 K€ qui ont été attribués à 48 dossiers<sup>9</sup>. A l'issue de la dernière année de leur partenariat, la Ville de Paris et le CNV ont tiré un bilan très positif des dispositifs

de soutien développés à destination des lieux parisiens. Ces aides portent sur l'investissement, la prise de risque dans la diffusion, l'emploi et structuration ou l'accueil d'équipes artistiques portant un projet de création et d'action culturelle. Les plus petits lieux n'ont pas été oubliés, et un appel à projet plus particulièrement destiné aux « cafés-concerts » a été lancé fin 2018 et sera reconduit pendant la durée de la nouvelle convention, portant sur leur mise aux normes et leur structuration. Un volet coopération verra également le jour en cours d'année 2019.

<sup>8</sup> Aides à l'investissement 625 K€ Ville de Paris - 200 K€ CNV, Aides à l'activité 150 K€ Ville de Paris 150 K€ CNV

<sup>9</sup> Voir détail p27



## NOS CONTRATS DE FILIÈRE



## LES RELATIONS EXTÉRIEURES



L'IFCIC a garanti ou accordé un montant cumulé de 7,1M€ de prêts à 24 bénéficiaires (vs 2017 : 7,2M€ de prêts à 23 bénéficiaires), dont la moitié de producteurs et/ou tourneurs et le solde réparti de manière à peu près équitable entre des lieux et festivals.

Au sein de cette enveloppe on distingue :

- 22 dossiers bénéficiant de la garantie financière de l'IFCIC via son dispositif de droit commun qui offre une garantie de 50% du

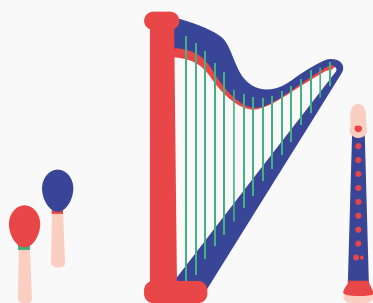
montant de crédit ou 70% pour les crédits inférieurs à 150000 €. Cela représente un montant total de prêts de 5,8 millions.

- 5 prêts accordés à des affiliés du CNV, pour un total de 1,3M€ (soit plus de 3 fois le montant accordé en 2017) grâce au nouveau dispositif général de prêt de l'IFCIC qui englobe désormais l'ensemble des affiliés du CNV, quelle que soit leur activité ou esthétique.



Depuis 2016, le CNV participe aux débats du conseil d'administration de l'association Avignon Festival & Compagnies, au sein du collège C (personnalités qualifiées) de cette association qui se dédie à la coordination et à la professionnalisation des spectacles se produisant dans le cadre du festival d'Avignon Off.

L'année 2018 a été l'année de la consolidation du Fonds de soutien à la professionnalisation des artistes sur Avignon, soutenu par la commission « Structuration et développement professionnel » du CNV. Ce fonds est fléché prioritairement sur l'emploi des artistes, avec une grande attention donnée au respect des conventions collectives.



## LES REPRÉSENTATIONS DANS LES INSTITUTIONS

Le CNV s'implique dans de nombreuses instances d'organismes représentatifs, stratégiques ou structurants. C'est le cas pour les partenariats instruits dans le cadre du comité des programmes, où le CNV assiste

aux conseils d'administration des structures en question (Agi-son, Bureau Export, Irma, MaMA et Victoires de la musique). Le CNV est également présent au sein du conseil d'administration de TPLM et du FCM.

## LA PRÉSENCE SUR LE TERRAIN

L'établissement a maintenu le rythme de ses déplacements. Au total l'équipe du CNV s'est rendue dans plus d'une centaine de rencontres, de salons professionnels, de festivals ou de salles de spectacles. Le CNV profite de ces déplacements pour participer ou organiser divers types de rencontres, à destination le plus souvent des professionnels mais aussi du grand public. L'année dernière il a organisé pour la première fois les ateliers « Envers du Décor » dans le cadre du Printemps de Bourges où des professionnels sont interviewés sur leurs parcours et les particularités de leur métier devant le public du festival. Chaque année, il participe à la Maison professionnelle du spectacle vivant en

Avignon qui regroupe tous les organismes du spectacle vivant. En 2018, à la suite du débat qu'il a organisé sur la place des femmes dans la musique au MaMA, le CNV a participé au premier déjeuner des femmes dans la filière musicale. Le CNV est également très présent tous les deux ans dans le cadre des BIS, Biennales internationale du spectacle. Avec 2 stands, dont un situé place des tournées pour être au plus près des porteurs de projets, il a organisé deux rencontres : « observer la diffusion nationale et régionale du spectacle vivant » et « les contrats de filières musicales actuelles et variétés, de nouveaux leviers pour les territoires ». Il a également tenu plusieurs ateliers sur ses programmes d'aides.



4

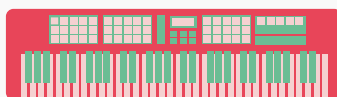
## LA RESSOURCE ET L'OBSERVATION

La poursuite des travaux de préfiguration du Centre national de la musique a ajourné la création effective de l'Observatoire de l'économie de la filière musicale confiée en gestion au CNV par le décret 2017-255 du 27 février 2017. L'activité ressources du CNV et celle de l'équipe de l'Observatoire de la musique (qui a rejoint le CNV en janvier 2017) n'ont pu en conséquence s'étendre sur des champs complémentaires à ceux couverts historiquement. Les collaborations se sont cependant accrues sur le volet de l'observation tant au sein même du CNV qu'avec les partenaires et professionnels de la filière des musiques actuelles et des variétés.

### LES ÉTUDES SUR LA DIVERSITÉ MUSICALE DANS LES MÉDIAS

Suite à leur renouvellement décidé fin 2017, l'année 2018 a permis de finaliser les études « Diversité musicale dans le paysage radiophonique en 2017 » en partenariat avec le CSA et la Sacem et « Diversité musicale

dans le paysage audiovisuel en 2017 » en partenariat avec le CSA. Leur mise à jour avec les données 2018 dans des modalités identiques a été votée au printemps pour une publication prévue à la fin du printemps 2019.



#### UNE NOUVELLE ÉTUDE EXPLORATOIRE : « ARTISTES AU CENTRE »

Le CNV a aussi lancé début 2018 une étude exploratoire et partenariale sur le développement de carrières et projets artistiques intitulée « Artistes au centre », qui comporte :

- le lancement par l'équipe du CNV d'une étude qualitative sur les jalons, modèles et conditions de développement de projets artistiques, sur la base d'un panel d'artistes/

groupes et de producteurs de spectacles,

- la collaboration avec les initiatives lancées par le ministère de la culture : parcours artistiques et étude sur l'autoproduction,
- la collaboration avec la Coopération des Réseaux Territoriaux pour l'étude sur le développement artistique lancée au second semestre 2018 auprès de leurs adhérents

- le partage des résultats des différentes initiatives portées autour de ces sujets tant par les fédérations et organismes nationaux que les acteurs en région.

A l'issue, au premier semestre 2019, d'une première phase de résultats et d'échanges autour des clés et jalons du développement de projets artistiques des rôles/fonctions



### L'OBSERVATION DE LA DIFFUSION DES SPECTACLES

Les chiffres de la diffusion des spectacles de musiques actuelles et de variétés en 2017 ont été, comme l'année précédente, déclinés régionalement pour des moments de partage et d'échanges avec les partenaires nationaux et régionaux (Etat, DRAC, collectivités territoriales, observatoires, pôles et réseaux, fédérations...), tant dans le cadre de manifestations nationales (comme le MaMA), que de concertations ou groupes de travail autour des conventions territoriales ou des contrats de filière musiques actuelles

comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou en Nouvelle-Aquitaine, ou encore lors de manifestations plus largement ouvertes sur l'entrepreneuriat culturel comme le Forum Entreprendre dans la Culture à Dijon. Les échanges ne se cantonnaient alors pas aux seules questions d'observation de la diffusion à l'instar des questions évoquées lors du débat organisé par le CNV en début d'année à l'occasion des BIS de Nantes « Observer la diffusion régionale et nationale du spectacle vivant ».

Toutes les publis sur :  
[www.cnv.fr/lactivite-ressource-cnv](http://www.cnv.fr/lactivite-ressource-cnv)

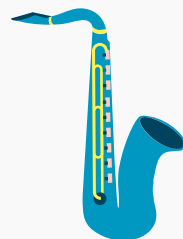
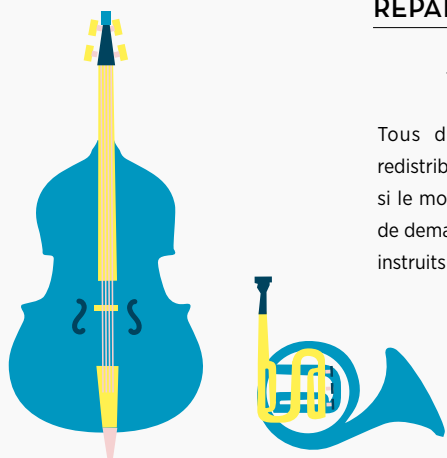
5

## REDISTRIBUTION : DES DISPOSITIFS VARIÉS ET ADAPTÉS

Les 10 commissions du CNV ont, comme chaque année, absorbé un nombre de dossiers en augmentation tout en développant les aides aux diagnostics initiées dans le cadre de la réforme des aides et permettant de proposer des montants financiers aux structures qu'elles ont identifiées comme ayant des besoins en formation, en accompagnement, ou en diagnostic. Parallèlement, se sont développés les appels à projets dans le cadre des partenariats régionaux, avec la densification des travaux mis en œuvre dans le cadre des contrats de filière.

### RÉPARTITION PAR FORME ET PAR TYPE D'AIDES

Tous dispositifs confondus le CNV a redistribué 34,5M€ à 1098 dossiers en 2018, si le montant des aides a fléchi, le nombre de demandes et par conséquent de dossiers instruits est en augmentation.



#### CHIFFRES CLÉS

DOSSIERS INSTRUITS	MONTANT DEMANDÉ	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ	STRUCTURES AIDÉES
2 525	47,5 M€	2087	34,5 M€	1098
+5% VS 2017	-7% VS 2017	+6% VS 2017	-6% VS 2017	+5% VS 2017

## DISPOSITIFS TERRITORIAUX



2018 fut la dernière année de mise en œuvre du premier partenariat avec la Ville de Paris. Les dossiers parisiens étaient instruits dans le cadre des commissions 6 et 7, les dispositifs visaient à soutenir :

- L'investissement des lieux (accessibilité, sûreté, sécurité, équipement scénique)
- La diffusion
- L'emploi
- Les actions culturelles

Le nouveau partenariat prévoit à compter de 2019, de constituer des comités d'engagement dédiés en dehors des commissions afin d'avoir une plus grande fluidité dans l'instruction. Cette évolution permettra

également aux partenaires de nommer des membres, personnalités qualifiées, au fait des problématiques rencontrés par les lieux musicaux dans la capitale.

L'augmentation relativement importante du montant octroyé est liée au fait que les dépenses sur les programmes d'investissement, ont été réalisées dans la dernière année de la convention 2016-2018. En effet ces dossiers concernent des budgets et des demandes plus importantes que pour les autres programmes. Plusieurs aides octroyées dépassent les 100 K€ pour des investissements comme la mise aux normes de l'accessibilité de l'établissement.

#### CHIFFRES CLÉS

	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ
	48	2023 K€
	+55% VS 2017	+183% VS 2017
dont aides à l'équipement	22	1648 K€
dont aides à l'activité	26	374 K€

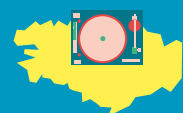


**PARTENARIATS RÉGIONAUX**

**Chiffres clés**

TOTAL DES APPELS À PROJET	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ
	102	884 K€

**Bretagne**



Structuration des entreprises de production "musiques actuelles et variétés"  
 Parcours de développement artistique "musiques actuelles et variétés"  
 Développement du numérique et nouveaux usages  
 Coopération entre acteurs des musiques actuelles

DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ
12	138 K€

**Centre-Val de loire**



Structuration des entreprises de développement d'artistes musiques actuelles  
 Coopération entre acteurs des musiques actuelles.  
 Structuration des entreprises de production et d'édition phonographique de musiques actuelles

DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ
9	100 K€

**Normandie**



Structures de développement artistique  
 Diffusion en milieu rural  
 Radios associatives

DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ
17	199 K€

**Nouvelle-Aquitaine**



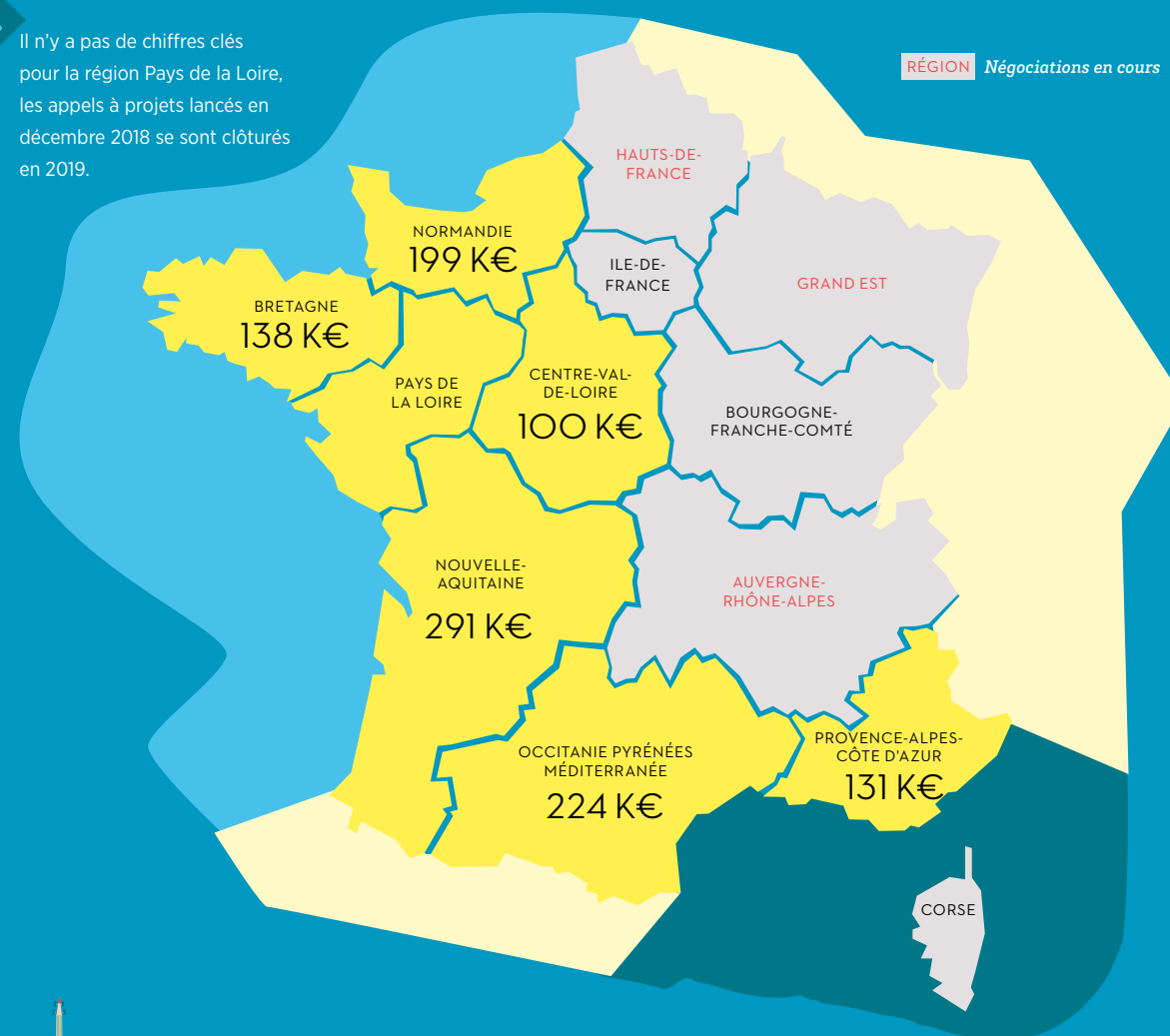
Coopération professionnelles  
 Expérimentation en matière d'actions culturelles  
 Labels indépendants et structurants  
 Lieux et projets culturels de proximité

DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ
36	291 K€

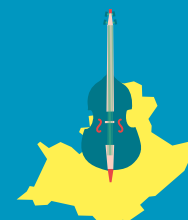
**MONTANT OCTROYÉ PAR RÉGION AIDÉE**



Il n'y a pas de chiffres clés pour la région Pays de la Loire, les appels à projets lancés en décembre 2018 se sont clôturés en 2019.



**Provence-Alpes-Côte d'Azur**



Structuration des entreprises de production des musiques actuelles  
 Coopération entre acteurs des musiques actuelles

DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ
9	131 K€

**Occitanie / Pyrénées-Atlantiques**



Logiques de coopération professionnelle et à la structuration des réseaux  
 Co-production de musiques actuelles  
 Programmation de musiques actuelles en milieu rural

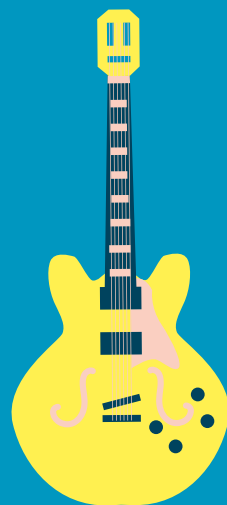
DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ
19	224 K€



## DISPOSITIFS NATIONAUX

Les aides du CNV peuvent prendre plusieurs formes. La réforme des aides a mis en œuvre en 2017 une troisième forme d'aide appelée « non-financière » dont l'objectif est la prise en charge des diagnostics réalisés par une structure de conseil et/ou d'accompagnement afin de permettre au porteur de projet de déployer les actions adaptées (ces diagnostics peuvent concerner plusieurs domaines, audit comptable, ressource humaines, égalité femmes-hommes, développement durable, etc.).

Pour sa deuxième année de mise en œuvre, ce dispositif prend sa place parmi les programmes du CNV même si le nombre de sollicitations reste moins élevé que pour les autres dispositifs de l'établissement. Les aides remboursables continuent quant à elles à être de plus en plus sollicitées par les porteurs de projets, cette forme d'aide permet notamment le versement des sommes sollicitées dans un délai plus court que les aides non remboursables et permet d'apporter une réponse efficace aux problèmes de trésorerie des structures.



Tous les dispositifs  
d'aides sont sur :  
[www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)

## Chiffres clés

### AIDES NON REMBOURSABLES

DOSSIERS  
SOUTENUS

961

+10% VS 2017

MONTANT  
OCTROYÉ

10,5 M€

+7% VS 2017

STRUCTURES  
SOUTENUES

544

+8% VS 2017

### AIDES REMBOURSABLES

DOSSIERS  
SOUTENUS

60

+13% VS 2017

MONTANT  
OCTROYÉ

11,7 M€

+1% VS 2017

STRUCTURES  
SOUTENUES

59

+13% VS 2017

### AIDES NON FINANCIÈRES

DOSSIERS  
SOUTENUS

8

+100% VS 2017

MONTANT  
OCTROYÉ

38 K€

+111% VS 2017

STRUCTURES  
SOUTENUES

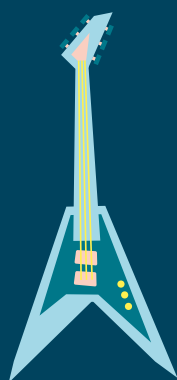
8

+100% VS 2017

6

# BILAN PAR PROGRAMME D'AIDES

## RÉPARTITION PAR AXE DE SOUTIEN



### CHIFFRES CLÉS

#### Total général

DOSSIERS SOUTENUS

997

+10% VS 2017

MONTANT OCTROYÉ

11,7 M€

+6% VS 2017

#### Création / Production

DOSSIERS SOUTENUS

496

+8% VS 2017

MONTANT OCTROYÉ

3 722 K€

+8% VS 2017

#### Diffusion

DOSSIERS SOUTENUS

382

+13% VS 2017

MONTANT OCTROYÉ

4 816 K€

+1% VS 2017

#### Structuration et développement professionnel

DOSSIERS SOUTENUS

56

+14% VS 2017

MONTANT OCTROYÉ

1 378 K€

+6% VS 2017

#### Entreprises

DOSSIERS SOUTENUS

63

+15% VS 2017

MONTANT OCTROYÉ

1 742 M€

+20% VS 2017

## AIDES À LA CRÉATION/PRODUCTION

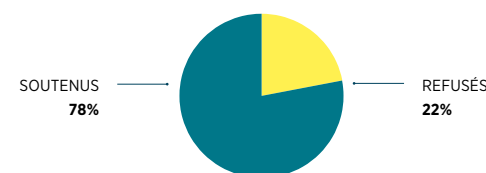
### Les aides à la création/production regroupent 4 programmes :

- Résidences musiques actuelles,
- Pré-production scénique,
- Production,
- Premières - parties

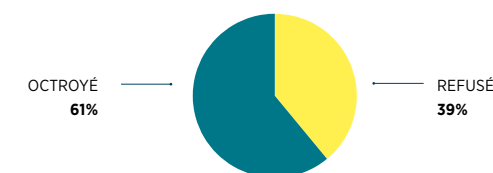
### Chiffres clés

DOSSIERS INSTRUITS	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT OCTROYÉ	MONTANT MOYEN PAR DOSSIER	STRUCTURES AIDÉES
637	496	6103 K€	3 722 K€	7 503 €	257
+3% VS 2017	+8% VS 2017	+13% VS 2017	+8% VS 2017	= VS 2017	+1% VS 2017

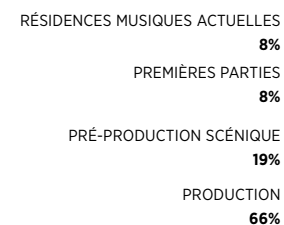
### Part des dossiers soutenus dans le total des dossiers instruits



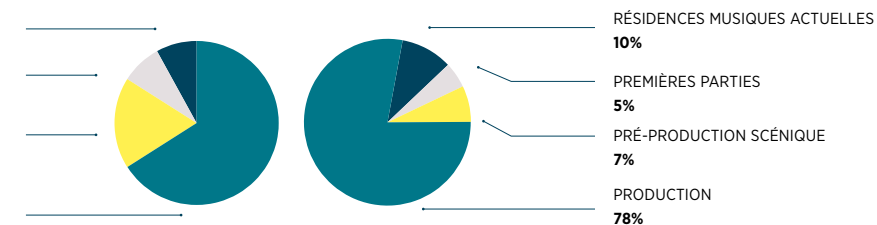
### Part du montant total octroyé dans le total demandé



### Nombre de dossiers soutenus



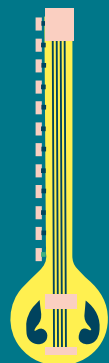
### Montant octroyé



## RÉSIDENCES MUSIQUES ACTUELLES

Le programme « Résidences musiques actuelles » a fêté ses dix ans de présence au CNV en 2017. Ce dispositif de soutien original financé par le ministère de la culture est géré par une commission de professionnels présidée par un-e journaliste. L'objectif est de soutenir des temps de création longs qui par ailleurs développent des actions culturelles corrélées au propos artistique sur le territoire. Cette commission est la seule qui, au sein de l'établissement, se base prioritairement dans le choix des projets soutenus sur un critère artistique.

### Bilan 2018



Le montant moyen d'aide s'élève à 9 400 € (11 000 € par structure en 2018 du fait de quelques lieux aidés pour deux résidences). Les genres soutenus sont toujours diversifiés avec un soutien affirmé pour le jazz (17 projets aidés) et les esthétiques Rock ou Pop (10 projets aidés sur 11). Les projets « chanson » sont également nombreux (10), mais seul un dossier sur deux a été soutenu. Les genres « musiques traditionnelles ou du monde » ont été moins présents cette année (6 dossiers),

par ailleurs, les esthétiques liées au Hip Hop et aux musiques électroniques ont été quasi absentes (1 dossier), même si l'on trouve souvent ces musiciens dans des projets jazz. Si toutes les régions hors outre-mer, sont représentées, on note une très forte représentation de l'Île-de-France (25 dossiers sur 55 et 54% du total des aides), puis l'Occitanie et la Provence-Côte d'Azur, respectivement 9 et 6 dossiers.

## PRÉ-PRODUCTION SCÉNIQUE

Ce programme soutient la concrétisation d'une collaboration entre une salle et la production de l'artiste (ou l'artiste lui-même) pour un temps de résidence scénique avant une tournée.

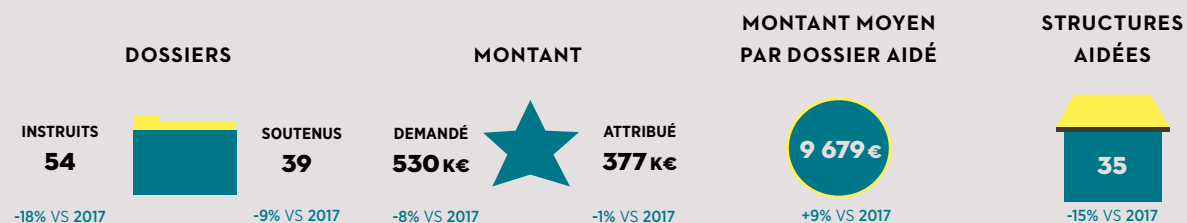
### Bilan 2018

En 2018, la commission a reçu sur 120 dossiers de demande au titre du programme « pré-production scénique » et a soutenu 92 projets accueillis par 65 lieux d'accueil (chaque salle peut être aidé jusqu'à 3 projets dans l'année ; 9 lieux ont bénéficié de 3 soutiens).

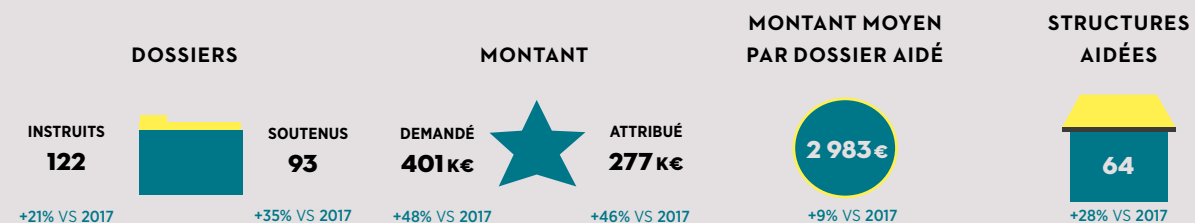
475 artistes sont concernés par ces projets qui correspondent à près de 500 jours de résidence cumulés. L'aide moyenne s'élève à 2 472 € soit 20 % de la demande, mais elle correspond à la prise en charge de près de 40 % du montant des salaires artistiques et techniques.



### Chiffres clés



### Chiffres clés



## PRODUCTION

L'objet de ce programme est de soutenir la production de spectacles en tournée, de séries de représentations dans un même lieu, en favorisant la prise de risque dans le développement de carrières d'artistes. Ce programme est un de ceux les plus sollicités par les affiliés du CNV tant en montant qu'en nombre de dossiers déposés.

### Bilan 2018

L'augmentation du nombre de dossiers s'est modérée en 2018 : le travail de communication du CNV autour de ses dispositifs auprès des syndicats et fédérations de la filière, et sur le terrain qui avait conduit à une augmentation importante des demandes sur les années précédentes a atteint sa vitesse de croisière.

Des marges d'améliorations existent néanmoins, auprès des nouveaux producteurs et des entrepreneurs œuvrant dans des esthétiques et des modes de diffusion moins naturellement identifiées comme appartenant au champ CNV : Avignon off, spectacles d'humour, compagnies jeune public...



## PREMIÈRES PARTIES

Ce programme encourage les entreprises à présenter des artistes peu connus du public en première partie d'artistes de plus grande notoriété, dans un lieu fixe pour une série de représentations ou en tournée.

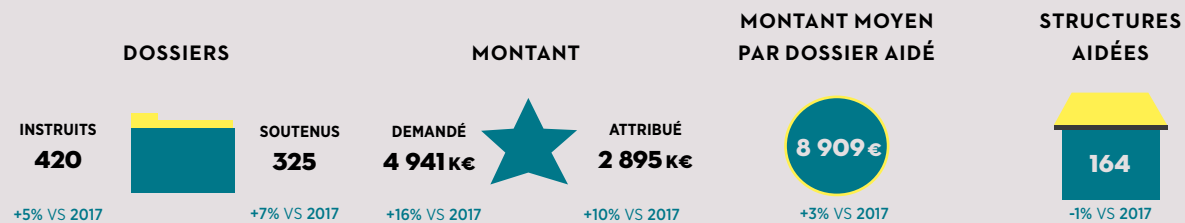
### Bilan 2018

La visibilité donnée lors d'une programmation en première partie peut être une étape essentielle dans le développement d'un projet. Les recettes propres inhérentes à ce type de diffusion sont soit très faibles

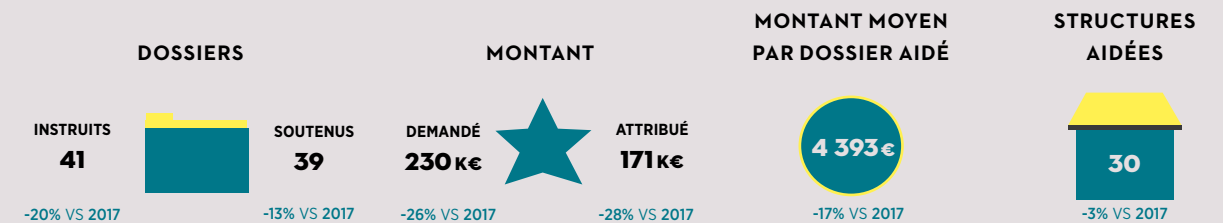
soit inexistantes et le risque alors pris par l'entrepreneur est suffisamment important pour que la commission 45 réponde favorablement à la majorité des demandes.



### Chiffres clés



### Chiffres clés



## AIDES À LA DIFFUSION

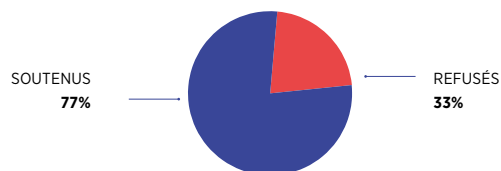
### Les aides à la diffusion regroupent 4 programmes :

- Équipement des salles de spectacles
- Aides à la diffusion des salles de spectacles
- Promoteurs diffuseurs locaux
- Festivals

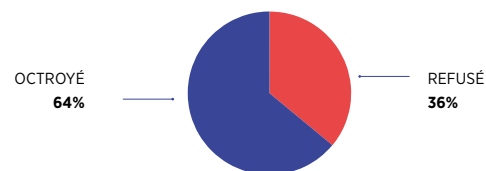
#### Chiffres clés

DOSSIERS INSTRUITS	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT OCTROYÉ	MONTANT MOYEN PAR DOSSIER	STRUCTURES AIDÉES
494	382	7 472 K€	4 816 K€	12 608 €	315
+10% VS 2017	+13% VS 2017	+2% VS 2017	+1% VS 2017	-11% VS 2017	+15% VS 2017

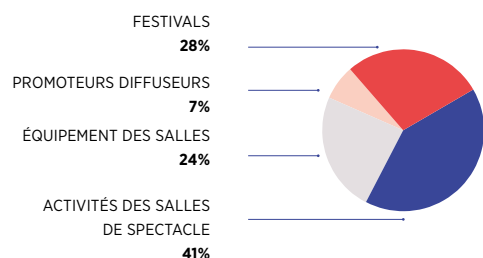
Part des dossiers soutenus dans le total des dossiers instruits



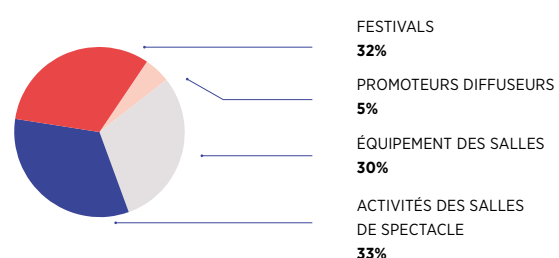
Part du montant total octroyé dans le total demandé



Nombre de dossiers soutenus



Montant octroyé



## AIDES À L'ÉQUIPEMENT DES SALLES DE SPECTACLES

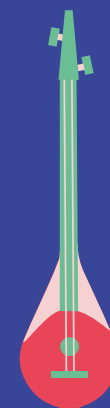
Cette commission soutient le renouvellement du matériel et l'aménagement des salles de spectacles ainsi que la création de lieux. Le soutien du CNV est d'abord une expertise et un conseil. Entre 60 et 100 demandes sont reçues chaque année.

#### Bilan 2018

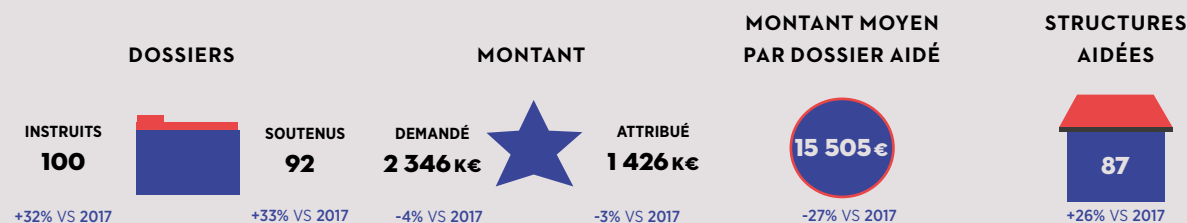
L'afflux de dossiers au cours de l'année 2017, et les reports du fait de l'annulation d'une commission a reporté un certain nombre de dossiers sur l'exercice 2018, ce qui a contraint la commission à être particulièrement sélective tant sur l'acceptation des dossiers que sur les montants de l'aide et les postes pris en compte. En conséquence, à deux exceptions près, l'ensemble des dossiers reçus en 2018 a été examiné et traité au cours de cette année.

Le nombre de sollicitations a été encore supérieur à l'année 2017 puisque 101 dossiers ont été reçus et 92 soutenus, contre, respectivement 82 demandes et 69 aides pour 2017.

Ce programme de soutien à l'investissement du secteur était doté de 1,4 M€, ce qui a permis une aide au titre du programme « nouvelles salles » d'un montant de 651 K€ (46% du budget) et au titre des lieux en fonctionnement de 765 K€ (54% du budget). L'aide moyenne par dossier s'élève à (si l'on compare avec l'année 2017) 36 169 € en moyenne pour l'aide aux nouveaux lieux et à 10 344 € pour l'aide aux investissements des lieux existants. Les aides de la commission sont assez bien réparties sur l'ensemble du territoire où l'Île-de-France se taille la meilleure part (17 aides pour 239 K€), devant la Nouvelle-Aquitaine (14 aides pour 168 K€) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (13 aides pour 133 K€).



#### Chiffres clés



## AIDES À LA DIFFUSION DES SALLES DE SPECTACLES

Cette commission reste sélective et contribue à la professionnalisation des équipes de lieux de musiques actuelles. Son objectif premier est de soutenir le travail de détection et de diffusion d'artistes émergents ou la diffusion de genres dont le public n'est pas facilement extensible.

### Bilan 2018

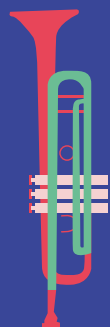
En 2018, 163 demandes ont été déposées, 155 acceptées et 9 refusées.

Les aides s'étalent de 3 517 € à 13 762 €, pour un montant total de plus de 1,6 M€. Entre 2017 et 2018 le montant total de l'aide a augmenté de 7% et le nombre de dossiers aidés de 5,5%, pour une aide moyenne en légère hausse à 10 365 €.

La commission module son soutien en fonction de la part faite à l'emploi des artistes, et soutient les lieux pour leur implication dans la prise de risque (nombre de représentations, nombre d'artistes sur scène, premières parties ou plateaux, emploi direct...).

A noter qu'en 2018, 11 dossiers ont été présentés pour la première fois devant la commission, tandis que 9 structures n'ont pas renouvelé leur demande.

Comme pour les années précédentes, 12 des 13 régions métropolitaines sont représentées : la région Auvergne-Rhône-Alpes étant la plus soutenue avec 22 lieux pour 228 K€ d'aide cumulée, devant l'Île-de-France (19 lieux pour 220 K€) et la région PACA (15 lieux pour 145 K€). Une structure de « La Réunion » a déposé un dossier et a été soutenue ; ni les autres régions ultramarines, ni la Corse ne sont représentées.



## AIDES AUX PROMOTEURS DIFFUSEURS

Ce programme vise à soutenir la prise de risque des diffuseurs pour la promotion et la diffusion d'artistes émergents ou en développement et la diffusion de spectacles dans les esthétiques les moins diffusées.

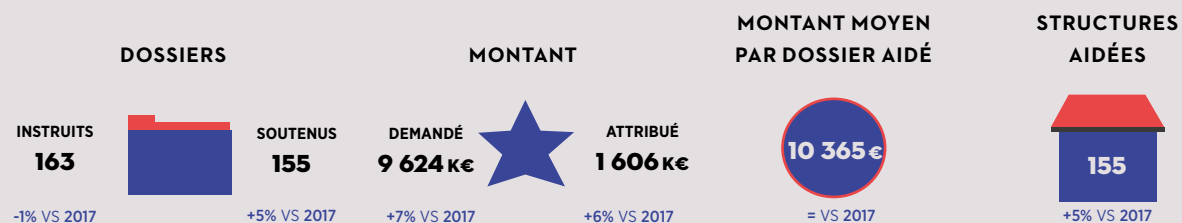
### Bilan 2018

Nouveau programme d'aide mis en place au début de l'année 2017, le soutien aux structures de diffusion sans lieu fixe a permis d'aider à la prise de risque dans la diffusion de 27 dossiers (38 demandes) émanant de 21 structures réparties dans toutes les régions (hors Île-de-France). L'aide moyenne s'élève à

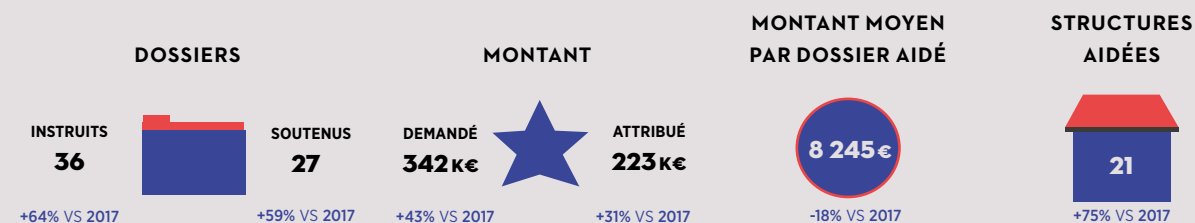
8 245 € par dossier ou 10 600 € par structure. Pour cette deuxième année de rodage du dispositif, 159 dates de diffusion ont été soutenues dans des salles de spectacles de moins de 600 places, soit un soutien par date de 1 400 €.



### Chiffres clés



### Chiffres clés

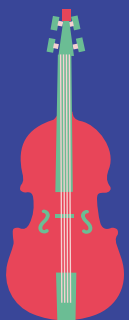


## FESTIVALS

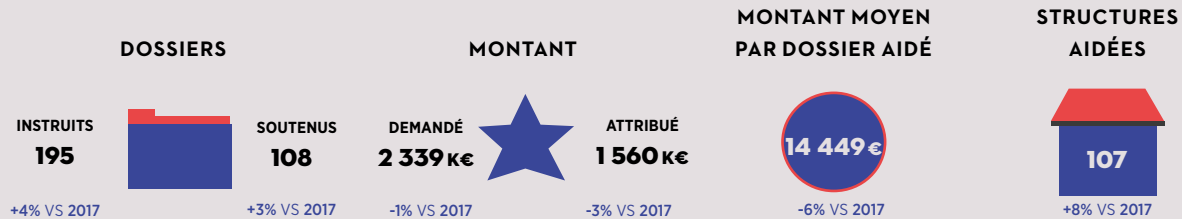
Soutenir les festivals qui favorisent la découverte, la diversité et la structuration professionnelle.

### Bilan 2018

Un montant moyen accordé en baisse, qui s'explique par le soutien à de nouveaux entrants (nouvelles manifestations ou des festivals moins récents avec une évolution qui leur a permis d'accéder aux critères du CNV). La commission reste une des plus sélectives du CNV avec un taux d'octroi légèrement supérieur à 50%, et une vigilance importante sur la dimension d'intérêt général des manifestations soutenues.



### Chiffres clés



## STRUCTURATION, DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

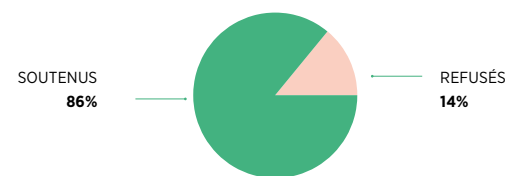
Cette commission regroupe les programmes :

- Structuration et développement professionnel
- Partenariats stratégiques

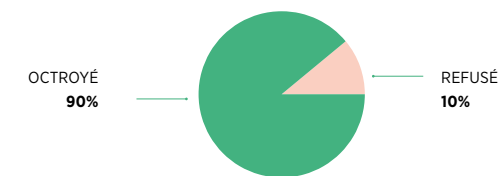
### Chiffres clés

DOSSIERS INSTRUITS	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT OCTROYÉ	MONTANT MOYEN PAR DOSSIER	STRUCTURES AIDÉES
65	56	1 534 K€	1 379 K€	24 622 €	50
+5% VS 2017	+14% VS 2017	+6% VS 2017	+6% VS 2017	-7% VS 2017	+9% VS 2017

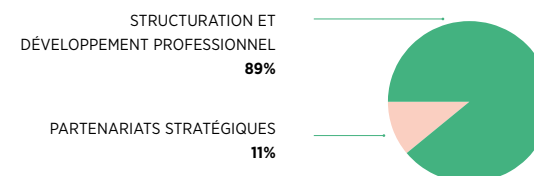
Part des dossiers soutenus dans le total des dossiers instruits



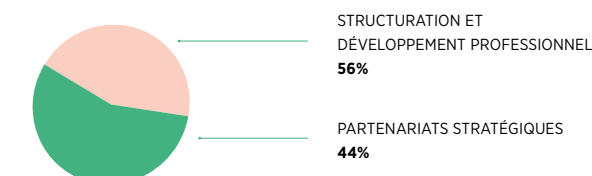
Part du montant total octroyé dans le total demandé



Nombre de dossiers soutenus



Montant octroyé



## STRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Cette commission regroupe les programmes d'aide à l'insertion professionnelle, à la promotion des répertoires, aux réseaux et fédérations, à la détection et promotion des nouveaux talents.

### Bilan 2018

Les aides de la commission « structuration et développement professionnel » portent essentiellement sur les fédérations et réseaux professionnels. En 2018, 3 projets ont pu être aidés pour la première fois : RAMDAM (jeune public), la fédération des carnivals et fêtes de France et le réseau Buzz Booster. Après un démarrage lent, le programme des bourses de formation artistiques a trouvé sa place et a rempli ses objectifs. L'assouplissement des modalités d'octroi ont permis certainement de répondre aux contraintes de temps auxquelles sont confrontés les producteurs des artistes concernés.

A noter qu'en 2018, un travail a été engagé avec les fédérations et réseaux soutenus. Il

a notamment été possible de contribuer au financement de 2 projets de coopération entre fédérations : une étude commune à AJC, Grands Formats et la FNEIJMA sur la représentation hommes/Femmes dans le secteur du jazz et des musiques improvisées et POP MIND ; un évènement européen porté par la FAMDT, la FERAROCK, la FEDELIMA et Zone Franche.

Le programme de soutien aux projets d'insertion d'artistes en cours de formation professionnelle dans les écoles de jazz ou de chanson reste toujours aussi important : 11 projets soutenus pour un total de 143 500 €.



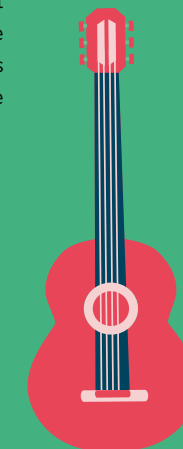
## PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Les partenariats stratégiques regroupent les 5 dossiers instruits par le comité des programmes : Agi-son, Bureau Export, Irma, MaMA, Victoires de la Musique.

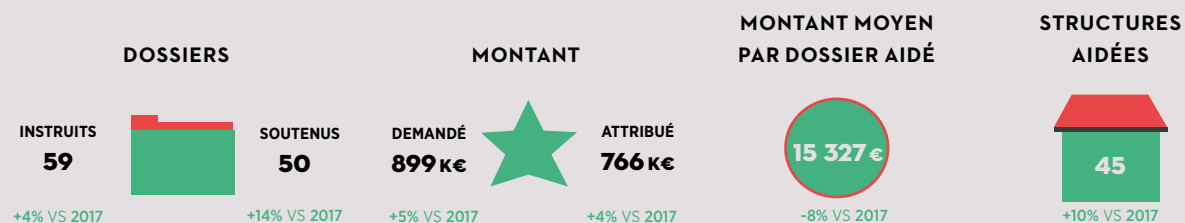
### Bilan 2018

Mis en œuvre dès la première série de mesure de la réforme des programmes d'aides en 2017, le passage de ces dossiers de la commission « Structuration et développement professionnel » au comité des programmes a permis de mieux travailler chaque partenariat et de donner plus de poids aux

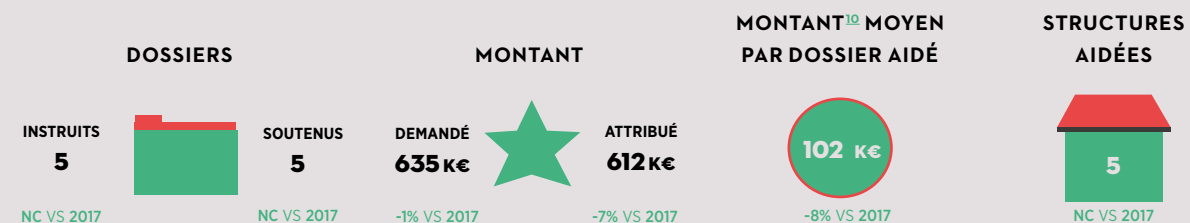
recommandations des instances du CNV. La mise en place notamment grâce à la mise en place d'une réunion préparatoire permettant aux porteurs de projets de présenter le dossier à une délégation du comité des programmes. Ces réunions permettent de nourrir les échanges sur les dossiers.



### Chiffres clés



### Chiffres clés



<sup>10</sup> Les aides du comité des programmes vont de 32 K€ à 350 K€.



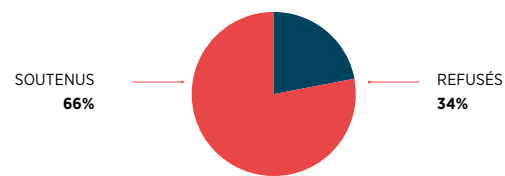
## AIDES AUX ENTREPRISES

Les aides aux entreprises regroupent les programmes  
 Entreprises  
 Développement des entreprises

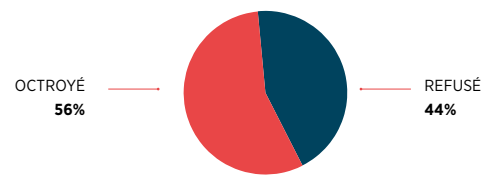
### Chiffres clés

DOSSIERS INSTRUITS	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT OCTROYÉ	MONTANT MOYEN PAR DOSSIER	STRUCTURES AIDÉES
62	41	2 324 K€	2 116 K€	51,6K €	50
+19% VS 2017	+24% VS 2017	+44% VS 2017	+113% VS 2017	+70% VS 2017	+24% VS 2017

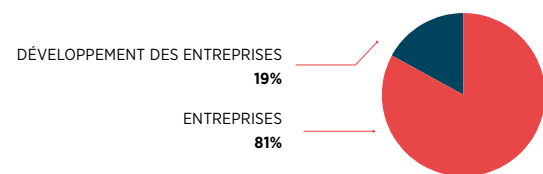
Part des dossiers soutenus dans le total des dossiers instruits



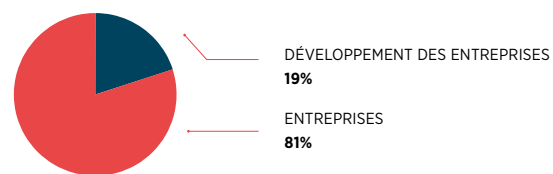
Part du montant total octroyé dans le total demandé



Nombre de dossiers soutenus



Montant octroyé



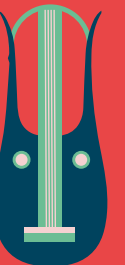
## SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Supporter les entreprises qui connaissent des difficultés temporaires susceptibles de mettre leur activité voire leur existence en péril. La commission peut proposer une aide remboursable ou non remboursable ou l'association des deux.

### Bilan 2018

Le nombre de demandes a considérablement augmenté. Ce sont les demandes des festivals qui ont fortement crû par rapport à 2017 (24 en 2018 vs 7 en 2017 vs 8 en 2016). La typologie des festivals est très vaste : du petit festival en zone rurale à des événements à forte notoriété. Il s'agit souvent de structures à l'économie fragile dont la pérennité peut être immédiatement remise en question. D'une manière générale nombre de structures sont fragilisées par le manque de moyens humains et de ressources financières pour développer les projets dans un contexte de plus forte concurrence.

A noter qu'une aide a été apportée pour soutenir deux structures dont l'activité a été fortement impactée par les crues de la Seine de début d'année. Les aides aux diagnostics et mesures d'accompagnement mises en place en 2017 sont un outil utile pour la commission qui gère le programme de soutien aux entreprises qui en a attribué 8 en 2018. En plus de l'aide financière, elle permet à ces entreprises d'être accompagnées pour préciser l'analyse de leurs difficultés et avoir un premier conseil dans leur recherche de solutions.



### Chiffres clés

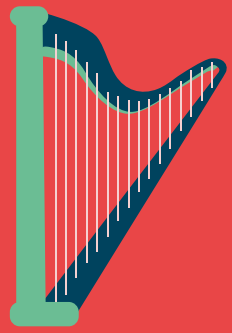
DOSSIERS	MONTANT	MONTANT MOYEN PAR DOSSIER AIDÉ	STRUCTURES AIDÉES
INSTRUITS <b>50</b> +47% VS 2017	SOUTENUS <b>34</b> +79% VS 2017	DEMANDÉ <b>1 876 K€</b> +142% VS 2017	ATTRIBUÉ <b>1 047 K€</b> +116% VS 2017
		<b>30 794 €</b> +21% VS 2017	<b>34</b> +79% VS 2017

## SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

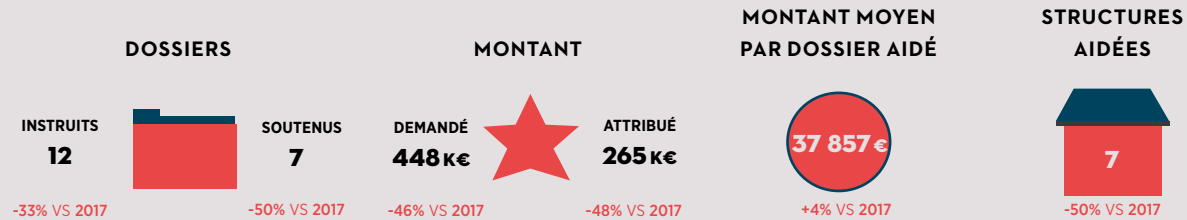
Le programme « Soutien au développement des entreprises » est réservé aux entreprises de spectacles nécessitant un soutien dans la prise de risque liée à leur développement. La typologie des entreprises sollicitant la commission est très vaste, tant dans le volume de leur activité développée, que dans leur niveau de structuration, ou que dans l'objet de leur demande. Les structures sont parfois récentes ou au contraire parfois créées il y a plusieurs décennies mais toutes sont en phase de croissance et nécessitent de réaliser des investissements pour évoluer face à un contexte économique en mutation.

### Bilan 2018

C'est un programme encore récent dont le nombre de demande est stable car il est encore peu connu. Aux objectifs très ouverts, les motifs de le solliciter sont divers : diversification des activités (ouverture d'un département à l'étranger), mutations technologiques (création d'une application interactive pour le public), adaptation de l'outil de travail... L'aide est demandée à un moment crucial de changement d'échelle ou d'évolution du projet nécessitant souvent la création d'emplois supplémentaires.



### Chiffres clés



## AVANCES REMBOURSABLES

Permettre aux entreprises de faire face à des difficultés temporaires de trésorerie. Ces avances s'adressent à la fois aux festivals, aux salles et aux producteurs /diffuseurs sans lieu fixe.

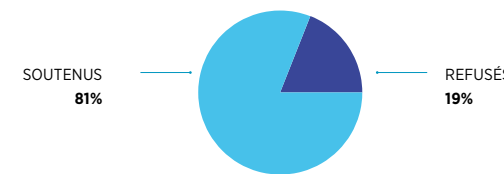
### Bilan 2018

Globalement le nombre d'aides remboursables a crû en 2018 par rapport à 2017. En effet toutes les commissions peuvent octroyer une aide remboursable quel que soit le programme. Ainsi les structures exposent dans un même dossier leur besoin d'aide pour atteindre l'équilibre et aussi leur besoin de trésorerie.

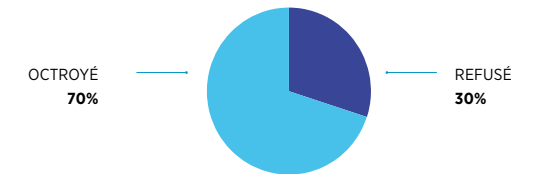
### Chiffres clés

DOSSIERS INSTRUMENTÉS	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT OCTROYÉ	MONTANT MOYEN PAR DOSSIER	STRUCTURES AIDÉES
27	22	613 K€	430 K€	19 545 €	22
-29% VS 2017	= VS 2017	-13% VS 2017	-7% VS 2017	-7% VS 2017	= VS 2017

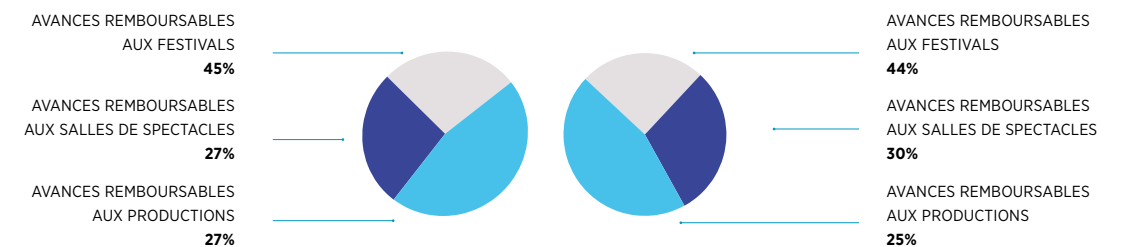
Part des dossiers soutenus dans le total des dossiers instruits



Part du montant total octroyé dans le total demandé



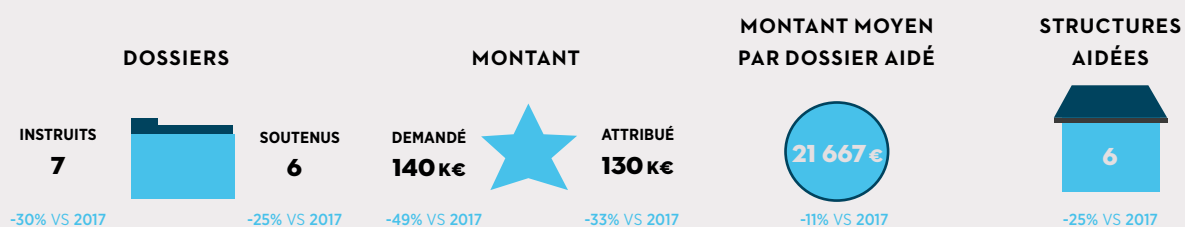
Nombre de dossiers soutenus



Avances remboursables  
aux festivals



Avances remboursables  
aux salles de spectacles



Avances remboursables  
aux productions



7

# ANNEXES

## BILAN FINANCIER 2018 ET ÉVOLUTION 2017-2018

Compte de résultat simplifié du CNV

	CHARGES	2018	2017	17/18
60	ACHATS	247 634 €	307 098 €	-19%
61	SERVICES EXTÉRIEURS	931 459 €	810 030 €	15%
62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	479 111 €	394 718 €	21%
63	IMPÔTS ET TAXES	245 736 €	227 970 €	8%
64	CHARGES DE PERSONNEL	2 630 840 €	2 524 802 €	4%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	36 003 653 €	37 467 759 €	-4%
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	95 449 €	373 103 €	-74%
	TOTAL	40 633 882 €	42 271 424 €	-4%

	PRODUITS	2018	2017	17/18
70	VENTES DE PRODUITS, PREST. SERVICES...	116 277 €	162 294 €	-28%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 497 032 €	10 087 376 €	-75%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	34 009 194 €	34 926 808 €	-2%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	388 931 €	0 €	
7817	REPRISES SUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS (AUTRES QUE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT)	388 931 €	0 €	
79	TRANSFERTS DE CHARGES	1 047 €	2 729 €	-61%
	TOTAL	37 012 481 €	45 245 595 €	-18%
	RÉSULTAT : PERTE OU BÉNÉFICE	-3 621 401 € <sup>10</sup>	2 974 171 €	-222%

<sup>10</sup> Conformément aux prévisions

## CONTRIBUTIONS AU FONDS D'URGENCE

	2015	2016	2017	TOTAL
<b>AIDES NON REMBOURSABLES</b>				
CNV	2 000 000 €		500 000 €	2 500 000 €
MCC	1 000 000 €	6 139 977 €	7 521 400 €	14 661 377 €
SACEM	500 000 €	500 000 €		1 000 000 €
ADAMI		870 900 €		870 900 €
SACD	150 000 €		150 000 €	300 000 €
SPPF	60 000 €			60 000 €
SCPP	500 000 €			500 000 €
ADAGP	30 000 €			30 000 €
SCAM	75 000 €			75 000 €
VILLE DE PARIS	690 000 €		690 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 315 000 €</b>	<b>8 200 877 €</b>	<b>8 171 400 €</b>	<b>20 687 277 €</b>
<b>AIDES REMBOURSABLES</b>				
CNV	500 000 €	500 000 €	500 000 €	1 500 000 €
VILLE DE PARIS	60 000 €		60 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>500 000 €</b>	<b>560 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>1 560 000 €</b>
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>4 815 000 €</b>	<b>8 760 877 €</b>	<b>8 671 400 €</b>	<b>22 247 277 €</b>

## **CRÉDITS**

### **Directeur de la publication**

Philippe Nicolas

### **Rédaction**

L'équipe du CNV

### **Coordination**

Service communication

### **Conception graphique**

[www.watsonmoustache.com](http://www.watsonmoustache.com)

[contact@watsonmoustache.com](mailto:contact@watsonmoustache.com)

### **Impression**

SOPEDI

ISSN : 2105-5998

mai 2019

## **CONTACT**

CNV

9 bd des Batignolles

75008 Paris


—

**T.** 01 56 69 11 30

**F.** 01 53 75 42 61

**E.** [info@cnv.fr](mailto:info@cnv.fr)

[www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)

 [@cnv\\_info](https://twitter.com/cnv_info)



FSC

Etablissement public industriel et commercial  
relevant du Ministère de la culture et de la  
communication.

RCS paris 445 401 912



WWW.CNV.FR  
@CNV\_INFO

**CENTRE NATIONAL  
DE LA CHANSON DES  
VARIÉTÉS ET DU JAZZ**

